LE HANDICAP A SA PLACE : De l'autorisation d'absence aux bancs de l'école

WEISLO E.
Grenoble : Presse Universitaire de Grenoble, 2012
240p.
ISBN : 978-2-7061-1722-0
www.pug.fr

La place d'un enfant à l'école semble aujourd'hui d'une grande banalité. Pourtant, cette règle générale est quelque peu perturbée en France par un nombre impressionnant *d'enfants handicapés* qui restent sans solution d'accueil. Écrit par Emmanuel Weislo, spécialiste du traitement social du handicap et enseignant, ce livre soulève des interrogations et propose d'y répondre. - *Comment s'opère l'accès aux places disponibles* ? L'attribution des places à un lieu d'accueil, d'éducation et de soins est complexe, la pertinence de l'accueil au regard de la situation de la personne est déterminante. L'accès au milieu ordinaire ou spécialisé pour l'enfant handicapé, est lié à une décision révisable périodiquement. Souvent, faute d'infrastructures, de moyens, de connaissances, la plupart des enfants en situation de handicap ne bénéficient pas d'une éducation, même basique. - *Comment articuler la reconnaissance de besoins spécifiques avec le principe de non-discrimination* ? La loi reconnaît aux enfants qui ont des besoins spécifiques et qui disposent de capacités différentes, le droit de bénéficier d'un accompagnement adapté, ils ont le droit à la non-discrimination, ils sont sujets de droits au même titre que n'importe quel enfant. - *L'égalité avec les autres est-elle envisageable* ? L'égalité veut que chaque enfant, quel que soit son handicap, puisse bénéficier, d'un droit égal, d'une place à l'école. Le problème des diverses formules envisageables se pose afin d'aider à choisir le mode de scolarisation le mieux approprié. - *Comment relier les pratiques aux valeurs* ? L'école doit accepter l'hétérogénéité pour effacer les représentations sociales négatives associées au handicap. L'école doit donc véhiculer des valeurs qui devraient lier les enfants dans leur différence. - *Faut-il fermer les institutions spécialisées* ? Les éléments qui vont favoriser l'inscription de l'enfant dans tel lieu plutôt qu'un autre, sont divers, les enfants avec des troubles importants ou même légèrement touchés peuvent être accueillis en institution (système médico-social) ou dans une école ordinaire (système scolaire) - *Une place en école ordinaire est-elle la plus favorable aux enfants touchés par le handicap* ? Une place en milieu ordinaire est favorable si l'enfant est porteur d'une déficience de nature à ne pas perturber le bon déroulement de la scolarité. L'auteur tente d'élargir nos vues sur le handicap ; les personnes handicapées dans la société doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui doivent garantir leur dignité, et favoriser leur autonomie.